



communiqué

Date

Pour publication

Pour diffusion immédiate

LES MINISTRES COMMENTENT LA POSITION ADOPTÉE PAR LE GROUPE DE CAIRNS SUR LES NÉGOCIATIONS DU GATT EN AGRICULTURE

OTTAWA, le 23 novembre 1989 -- Le vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture, M. Don Mazankowski, et le ministre du Commerce extérieur, M. John C. Crosbie, ont exprimé des commentaires additionnels sur la position adoptée par le groupe de Cairns à Chiangmai (Thaïlande) pour la poursuite des négociations commerciales multilatérales (NCM) en agriculture.

M. Crosbie a indiqué à l'issue de la réunion de Chiangmai que la position du groupe de Cairns est conforme aux objectifs canadiens en vue d'une libéralisation substantielle des échanges agricoles et d'une réforme adéquate du commerce.

M. Crosbie a précisé : "Le Canada maintient que des règles efficaces, applicables également à tous les pays, et assujetties à des mesures coercitives adoptées par convention multilatérale, constitueraient une base solide pour l'expansion du commerce agricole mondial. C'est aussi un élément central de la position du groupe de Cairns."

Le ministre appuie la décision du groupe de Cairns de réclamer l'élimination des subventions à l'exportation et le renforcement des disciplines concernant les droits compensatoires afin que le commerce international devienne plus prévisible et plus stable.

M. Crosbie a signalé que le texte du groupe de Cairns, en proposant de classer les subventions gouvernementales en trois catégories, reprend un projet avancé précédemment par le Canada aux NCM sur les subventions et les droits compensatoires.

.../2

M. Mazankowski a fait valoir que les producteurs canadiens, qui tirent environ 50 pour cent de leurs revenus des exportations, profiteraient certainement d'un accès plus large et plus sûr aux marchés étrangers ainsi que de réductions des soutiens qui faussent les échanges. C'est ce que propose le groupe de Cairns.

M. Mazankowski a précisé que tous les secteurs de l'agriculture canadienne, tant ceux qui sont tributaires des exportations que ceux qui sont orientés vers le marché intérieur, bénéficieraient de règles du GATT justes, claires et rigoureuses, qui traiteraient tous les pays sur le même pied et créeraient les conditions d'une concurrence loyale entre eux.

Les ministres ont aussi expliqué que la réforme proposée du commerce agricole serait compatible avec les programmes de gestion des approvisionnements appliqués par le Canada sur son marché intérieur.

"Les règles actuelles inscrites à l'article XI du GATT permettent de restreindre les importations pour soutenir des programmes efficaces de gestion de l'offre sur le marché national, a déclaré M. Mazankowski. Le gouvernement fédéral est engagé à maintenir les restrictions à la frontière qui sont nécessaires au fonctionnement efficace de nos programmes de gestion des approvisionnements."

Quant à la proposition de transformer les mesures non tarifaires en équivalents tarifaires, M. Crosbie a fait savoir clairement aux membres du groupe de Cairns que, de l'avis du Canada, cette proposition ne devrait pas s'appliquer aux restrictions des importations appliquées conformément à l'article XI du GATT.

"Puisque l'on a convenu d'améliorer les règles du GATT, a souligné M. Crosbie, les négociateurs commerciaux canadiens continueront de travailler afin de clarifier et de renforcer l'article XI."

Les ministres estiment que "la participation du Canada au groupe de Cairns renforce notre voix sur les questions d'intérêt commun et accroît l'influence du Canada sur l'issue des négociations du GATT."

"Maintenant que la proposition du groupe de Cairns a été rendue publique, concluent MM. Mazankowski et Crosbie, c'est à la Communauté économique européenne (CEE) et au Japon de faire connaître à leur tour leurs propositions de réforme."

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à :

Tom Van Dusen
Attaché de presse
Cabinet de M. Mazankowski
(613) 957-5657

Relations avec les médias
Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874